

**Date de convocation du Conseil Municipal : 01/02/2023**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 21

**Secrétaire de séance : Mme Catherine MERIEAU**

**Présents** : M. BENOIT Denis, M. SYLVAIN Fabien, M. JEGOU Laurent, Mme GIRARD Monique, M. CHENIER David, M. CHOUPAS Sébastien, Mme AUDINOT Sylvie, M. BARNIER Éric, Mme BEAUCREUX-DERVIN Brigitte, Mme BODIN-CASALIS Rodène, Mme CAUMETTE Sylvie, M. CHAZALETTE Vincent, Mme ETROY Muriel, M. HUYGHE Philippe, M. MARLHENS Denis, Mme MERIEAU Catherine.

**Absents excusés** : Mme PIEYRE Marie-Josèphe, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane, Mme DE MEYER Justine, Mme FAURE Sylvie, Mme FURNON Sandrine, M. MERIEAU Thierry, M. TRON Frédéric.

**Absents** : Néant

**Pouvoirs** : Mme PIEYRE Marie-Josèphe donne pouvoir à Monique GIRARD, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane donne pouvoir à Muriel ETROY, Mme FAURE Sylvie donne pouvoir à Laurent JEGOU, M. MERIEAU Thierry donne pouvoir à Catherine MERIEAU, M. TRON Frédéric donne pouvoir à Denis BENOIT.

<b><u>N° d'ordre</u></b>	<b><u>Objet</u></b>
2023_02_01	Affaires foncières : Examen de DIA
2023_02_02	Travaux d'aménagement du Centre-bourg : Avenants aux marchés de travaux des belvédères
2022_02_03	Mise en place d'un dispositif d'embellissement des façades du Centre-bourg, choix d'un architecte
2023_02_04	Travaux d'aménagement de la mairie : Avenants aux marchés de travaux
2023_02_05	Travaux d'aménagement de l'école : Avenants aux marchés de travaux
2023_02_06	Convention de partenariat avec la CCCPS pour le déploiement d'équipements cyclables
2023_02_07	Lancement du Schéma Directeur des Energies Renouvelables CCVD et CCCPS : Désignation des élus référents
2023_02_08	Autorisation donnée au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
2023_02_09	Avenant n° 2 à la convention d'assistance retraite 2020 – 2022 exercée par le Centre de Gestion de la Drôme (C.D.G.26)
2023_02_10	Personnel : Création d'un poste de Technicien Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
2023_02_11	Généralisation du RIFSEEP aux agents contractuels
2023_02_12	Indemnité forfaitaire de déplacement aux agents recenseurs

***La communication au public***

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (le droit d'accès aux « procès-verbaux » s'étend également aux délibérations elles-mêmes et à toutes les pièces annexées aux procès-verbaux), des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux, et les publier sous sa responsabilité.*

*Cette communication peut s'opérer :*

- par consultation gratuite sur place, à condition que la préservation du document le permette ;
- par la délivrance d'une copie aux frais du requérant ;
- par courrier électronique.

**Article L2121-25 du CGCT – Modifié par Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - art. 4**

*Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.*

*Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022.*